



**REUNION PUBLIQUE RELOGEMENT**  
**16 mars 2023 – 18h30**  
**Ecole Juliot Curie**



- 1. INTRODUCTION**
- 2. RAPPEL DES ORIENTATIONS DU PROJET NPNRU**
- 3. LE PROJET POUR LE QUARTIER EMILE DUBOIS**
- 4. LA MISSION DE RELOGEMENT: LES PROCHAINES ETAPES**
- 5. LE PROCESSUS DE RELOGEMENT**
- 6. LA MOUS RELOGEMENT : LE FRENE**
- 7. ECHANGES**





# INTRODUCTION

16/03/2023



2

# RAPPEL DES ORIENTATIONS DU PROJET NPNRU

16/03/2023

## INSCRIRE LES QUARTIERS DANS LA DYNAMIQUE DE MUTATION MÉTROPOLITAINE

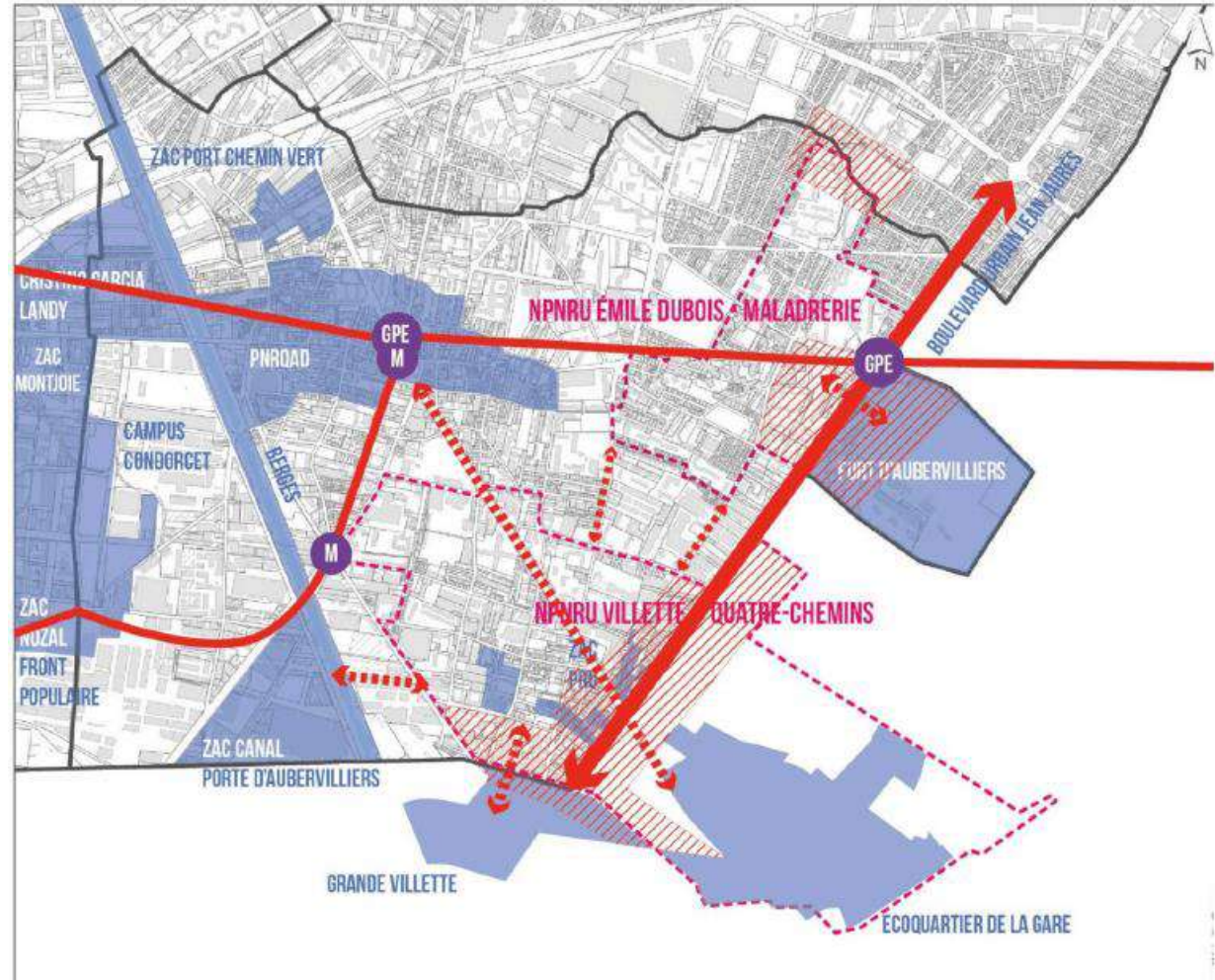
### Les quartiers NPNRU

- Secteurs d'interface et de liaisons
- Entrées de ville et portes d'entrée en Seine-Saint-Denis

### Une dynamique de projets forte

- Grand Paris Express
- ZAC du Fort
- ZAC porte de la Villette
- Requalification de l'avenue Jaurès
- Eco-quartier de Pantin
- JOP 2024
- Les Courtilières

Enjeu  
**Intégrer les  
quartiers NPNRU** à  
la dynamique  
de mutation  
métropolitaine  
**pour éviter le  
décrochage.**





3

# LE PROJET POUR LE QUARTIER EMILE DUBOIS

16/03/2023

## LES FONDAMENTAUX DU PROJET



**Reconnecter le quartier** au Fort d'Aubervilliers et à la Maladrerie,

**Redynamiser le quartier** par une nouvelle offre commerciale et la création d'équipements qualitatifs,

**Rénover le bâti**

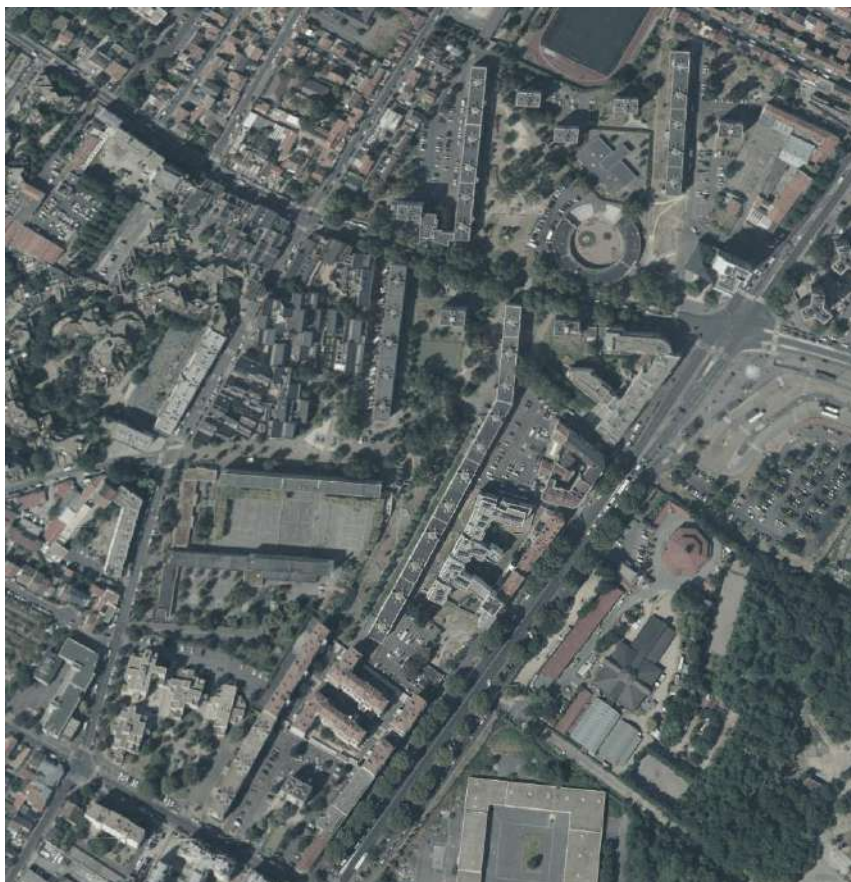
**Créer des cheminements clairs, repenser la place de la voiture**

**Apporter de la mixité sociale**

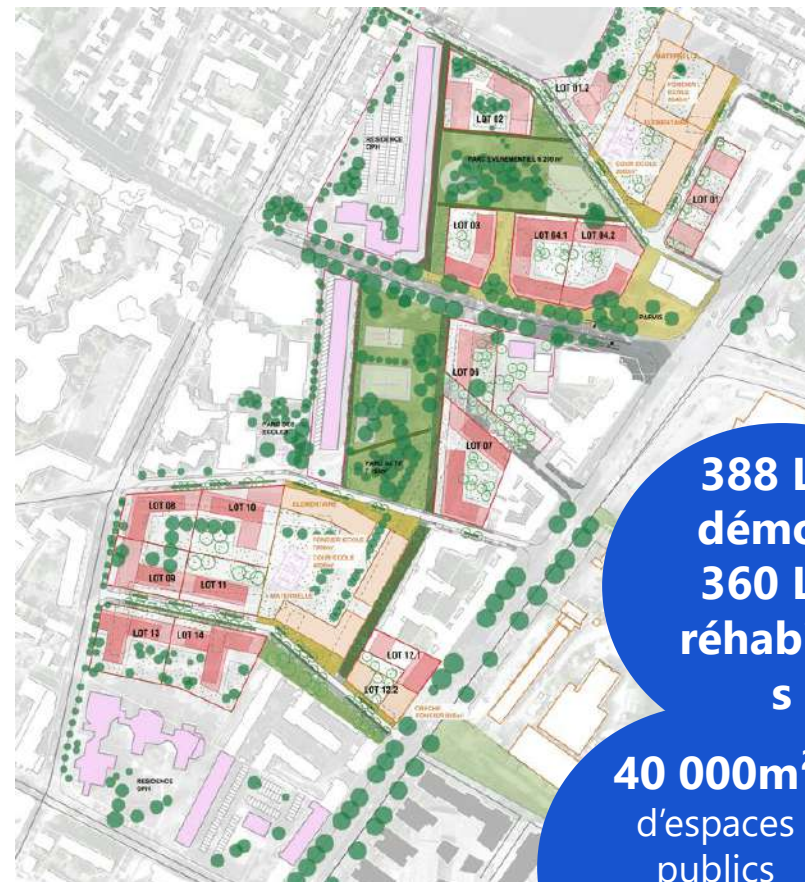




## Aujourd'hui



## Horizon 2030



388 LLS  
démolis  
360 LLS  
réhabilités

40 000m<sup>2</sup>  
d'espaces  
publics  
créés ou  
réaménagés





## LES TRANSFORMATIONS DU QUARTIER DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS

- **Création de deux groupes scolaires** au Nord et au Sud du quartier
- **Création d'un pôle petite enfance** comprenant une crèche (60 berceaux), un LAEP et un RAM
- **Création de deux grands parcs**
- **Création de commerces** le long de la rue Danielle Casanova (repositionnement de certains commerçants de la rotonde commerciale)

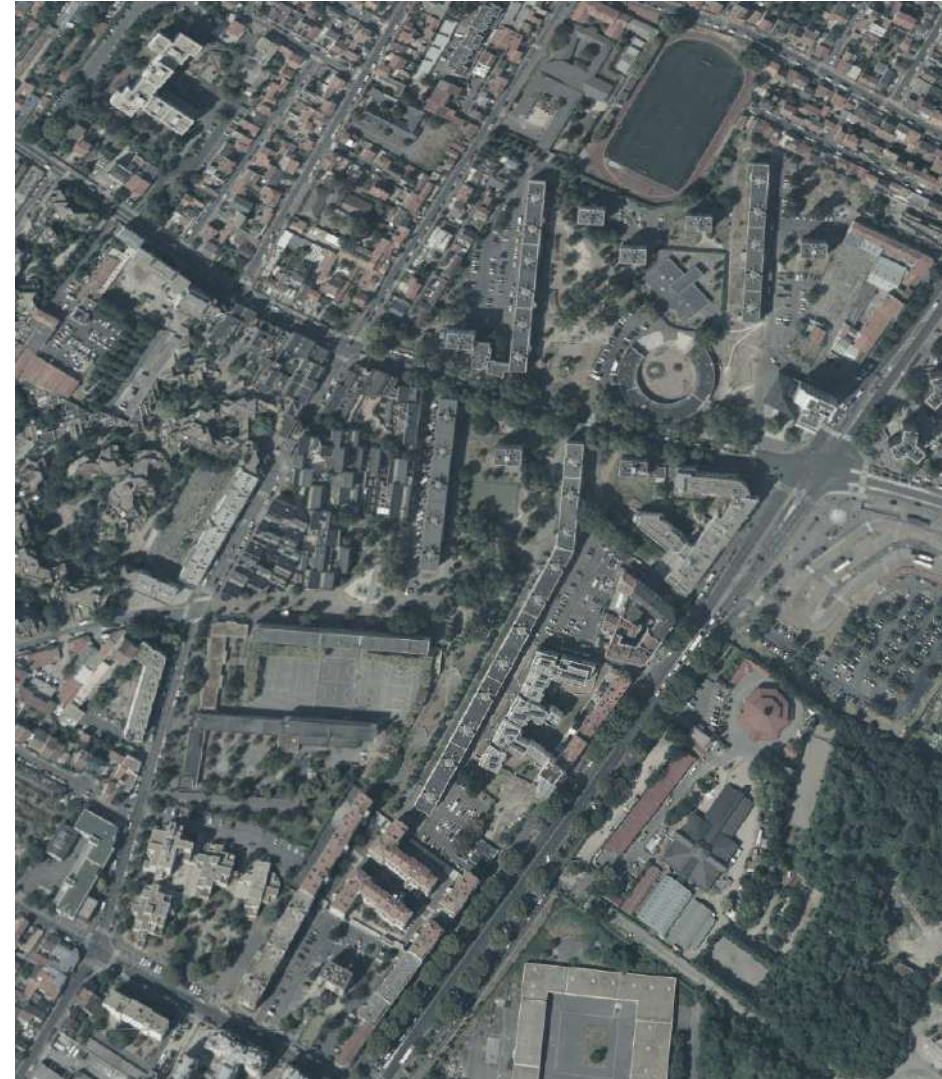


16/03/2023



**Calendrier prévisionnel des démolitions**

- En 2025 :
  - 1 Groperrin: 21 logements
  - 7-11 Groperrin: 89 logements
  - 38 Groperrin: 22 logements
- En 2026:
  - 24 Leblanc: 22 logements
  - 30-35 Rabot (partie Sud de la barre): 101 logements
- En 2027:
  - 2 et 3 Prual: 44 logements
- En 2029:
  - 25-29 Rabot (partie Nord de la barre) : 89 logements



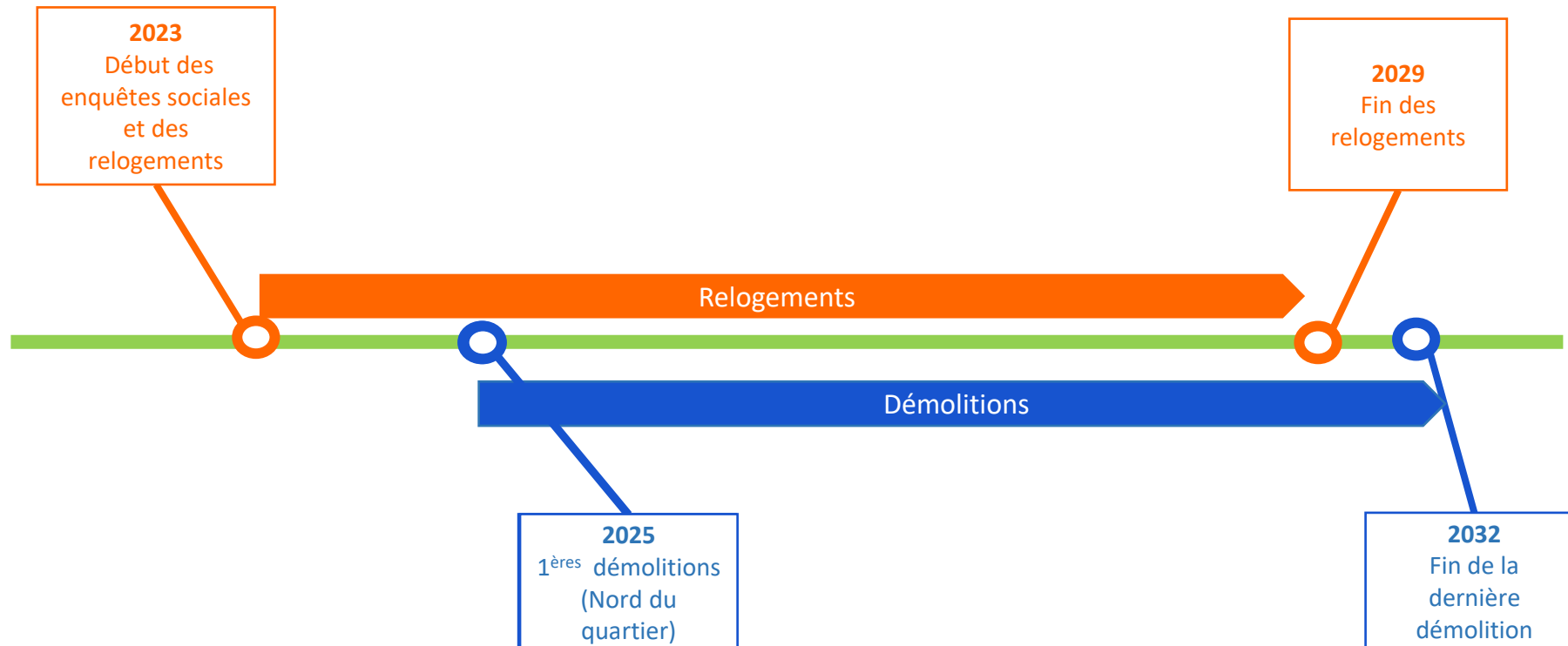


4

# LA MISSION DE RELOGEMENT: LES PROCHAINES ETAPES

16/03/2023

## RAPPEL DU CALENDRIER OPÉRATIONNEL



## LE RELOGEMENT DES LOCATAIRES: PHASAGE DE LA MISSION

Les relogements se feront selon le phasage ci-dessous respectant le calendrier des démolitions :

### Calendrier prévisionnel des phases du relogement Emile DUBOIS

|                | Adresses concernées  | Dates prévisionnelles de démarrage des enquêtes | Dates prévisionnelles des relogements |
|----------------|--|---|---------------------------------------|
| <b>PHASE 1</b> | 1 Allée Charles Gersperrin<br>7 à 11 Allée Charles Gersperrin<br>38 Allée Charles Gersperrin | A partir du 20 Mars 2023                        | A partir de Juillet 2023              |
| <b>PHASE 2</b> | 24 Allée Georges Leblanc<br>30-35 Allée Gabriel Rabot  | démarrage ultérieur                             | démarrage ultérieur                   |
| <b>PHASE 3</b> | 2 Allée Pierre Prual<br>3 Allée Pierre Prual<br>25-29 Allée Gabriel Rabot                    | démarrage ultérieur                             | démarrage ultérieur                   |

16/03/2023







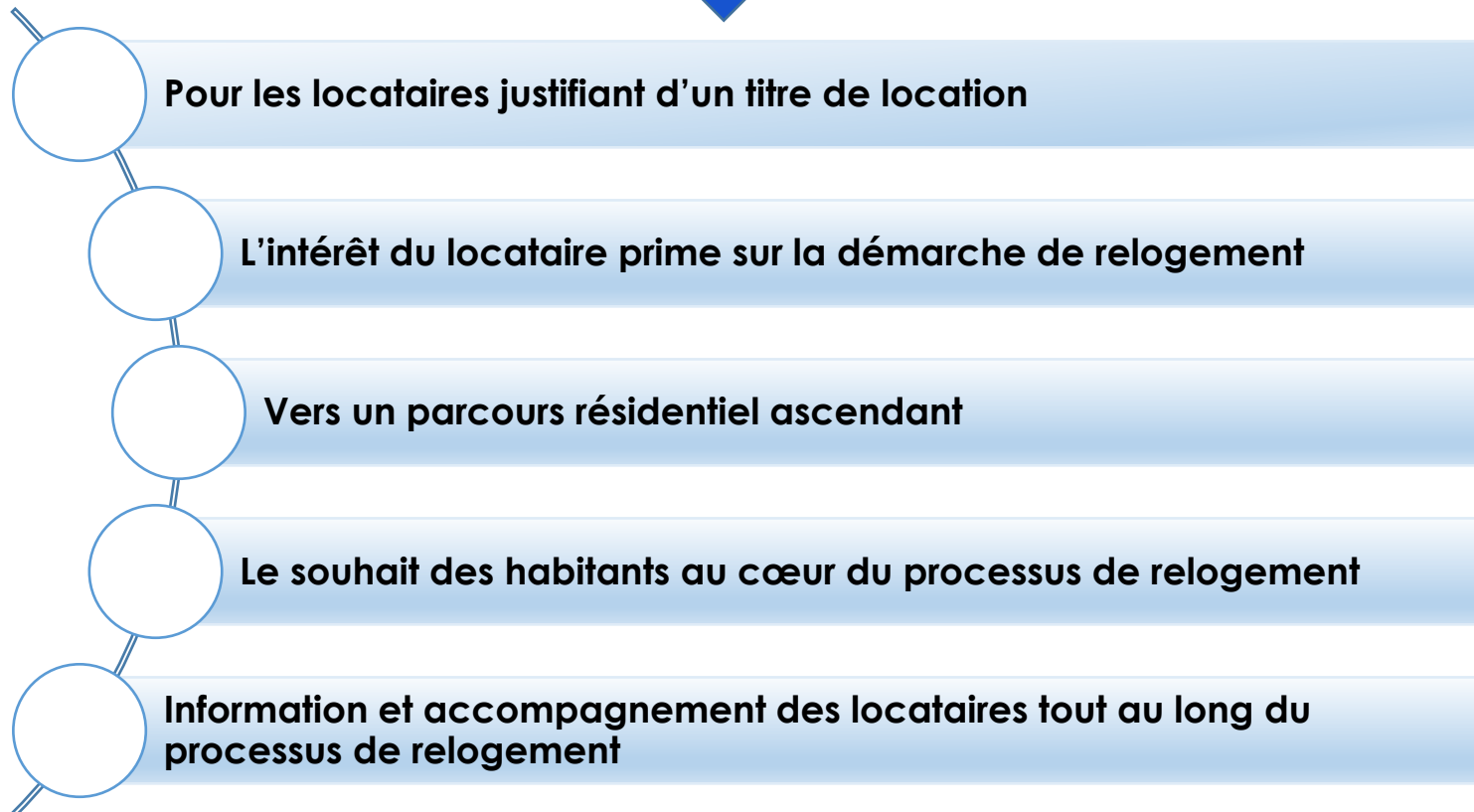
5

# LE PROCESSUS DE RELOGEMENT

16/03/2023

# UNE DÉMARCHE PARTENARIALE VALIDÉE PAR L'ÉTAT, LA VILLE ET LE BAILLEUR

**La charte relogement:** Un cadre sécurisant  
avec engagement des signataires



Signature de la charte territoriale Novembre 2019



## LES ENGAGEMENTS DE L'OPH



**Conscient de l'effort qui vous est demandé, l'OPH vous accompagne dans les différentes étapes de votre relogement et s'engage :**

- ❖ À formuler à chaque famille une proposition adaptée à ses besoins et ses capacités financières.
- ❖ Au maintien du Reste à Charge/ m<sup>2</sup> constant (majorable de 10% max. pour les ménages PLUS et PLS sur le parc neuf et réhabilité < 5 ans )
- ❖ Prendre en charge le coût du déménagement lorsqu'il est assuré par le déménageur missionné par l'OPH
- ❖ Prendre en charge les frais annexes du déménagement sur présentation des justificatifs
- ❖ Transférer le dépôt de garantie lorsque le relogement à lieu au sein du patrimoine de l'OPH



## LES MÉNAGES CONCERNÉS



- **Les locataires titulaires d'un bail actif**
- **Les décohabitants définis comme les ascendants ou descendants directs du ou des titulaires du bail et pouvant justifier d'au moins un an dans le logement à la date de l'enquête sociale.**
- **Les occupants sans droit ni titre ne sont pas concernés par le relogement** (squatteurs, locataires dont le bail est résilié du fait d'une procédure d'expulsion en cours)



## LES 5 ÉTAPES CLÉS DU RELOGEMENT

### Un accompagnement individualisé tout au long du parcours

#### 1/ Enquête sociale

Entretien personnalisé et confidentiel au domicile du locataire

#### 2/ Mise en place de l'équipe relogement

Local sur site mis à la disposition de l'équipe pour recevoir les locataires

#### 3/ Proposition de logement

Organisation et accompagnement des ménages lors de la visite

#### 4/ Déménagement

Assurer le lien locataire-déménageur-bailleur

#### 5/ Suivi post relogement

Un suivi après votre déménagement pour s'assurer de votre bonne installation dans votre nouveau logement





L'OPH a fait le choix d'un prestataire externe spécialisé dans les opérations de diagnostic social et de relogement : LE FRENE

LE FRENE sera votre interlocuteur privilégié et vous accompagnera à partir de l'enquête sociale : **de la proposition jusqu'à votre emménagement.**

### Son rôle :

- Vous informer sur le processus et les conditions du relogement
- Vous accompagner tout au long de ce processus dans vos démarches
- Etre relais auprès des partenaires si vous rencontrez des difficultés

### *Les étapes du relogement*





# LA MOUS RELOGEMENT : LE FRENE

16/03/2023

### L'enquête sociale permet :

- D'établir un premier contact et de faire connaissance avec tous les ménages
- De rappeler le projet et les engagements de l'OPH d'Aubervilliers en matière de relogement
- De recueillir les souhaits et les besoins en matière de relogement (typologie, localisation)
- D'identifier les besoins particuliers (ex. : problèmes de santé) et les questions spécifiques
- De collecter toutes les données utiles pour préparer l'opération de relogement et favoriser les relogements avec les partenaires (dossier de demande de logement – formulaire de consentement signé)



### Les modalités pratiques :

- Un courrier sera distribué dès demain dans vos boîtes aux lettres vous rappelant les dates de l'enquête sociale et les coordonnées du FRENE.
- Prise de rendez-vous par téléphone ou par le « porte-à-porte ».
- 2 Chargés d'entretien clairement identifié (lettres d'accréditation) (Narcisse Fomekong et Jorma Barthe) réaliseront les entretiens avec vous au moyen d'un questionnaire.

Entretiens à votre domicile sur rendez-vous.

[Du 20 mars au 19 avril 2023](#)

d'une durée d'environ 45 à 60 minutes

de 9h30 à 19h00 du lundi au vendredi et le samedi matin, pour les locataires non disponibles en semaine

Vous serez invités à contacter le secrétariat du FRENE pour convenir d'un rendez-vous.



### Les documents à fournir (en fonction de votre situation) :

- Livret de famille
- Pièces d'identité des occupants majeurs (CNI ou titre de séjour)
- Notification de paiement de la CAF (de moins de 2 mois)
- 3 derniers justificatifs de revenus mensuels
- Avis d'imposition de l'année 2022 (sur les revenus 2021) et 2021 (sur les revenus 2020).
  
- La liste sera annexée au courrier de démarrage pour vous permettre de préparer les documents.





### L'accompagnement des relogements :

- Interlocuteur des locataires à reloger (téléphone, mail, permanences sur site)
- Mise à jour des dossiers, des situations individuelles
- Proposition des candidatures pour les logements mis à disposition selon les critères définis par la charte de relogement et qui seront validés par votre bailleur et les partenaires
- Suivi des propositions de logement (visite)
- Suivi du déménagement
- Information sur les démarches à effectuer
- Suivi de la réinstallation
- Et pour tout autre aspect en rapport avec le relogement





# ECHANGES

16/03/2023

**NOUS VOUS REMERCIONS  
POUR VOTRE ATTENTION**

